

## Conditions générales de Vente

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES PRESTATIONS D'ENSEIGNEMENT ET D'ENCADREMENT DE L'ÉBÉNISTERIE ET AUTRES PRATIQUES LIÉES AUX MÉTIERS DU BOIS.

#### ESTAMPILLE FORMATION

109 chemin de l'artisanat 74150 Vallières sur fier

Email : [contact@formation-ebenisterie.com](mailto:contact@formation-ebenisterie.com)

Téléphone : 04.50.27.29.80

Ci-après dénommée « Estampille Formation »

Sur notre site internet, vous pouvez vous inscrire aux prestations dispensées par les formateurs de la société Estampille Formation.

Pour les ventes en ligne via notre site, il est nécessaire de suivre les modalités d'inscriptions en ligne. Votre commande sera transmise électroniquement à la société Estampille Formation.

L'inscription à des prestations de la société Estampille Formation implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales.

#### ARTICLE I – PRESTATIONS

Tous les formateurs ont une expérience professionnelle ou une formation en tant que formateur pour transmettre leur savoir.

Les prestations sont dispensées individuellement ou par groupe. Le bon déroulement des cours suppose une homogénéité. Compte tenu de l'impossibilité matérielle pour les formateurs de la société Estampille Formation de vérifier le niveau de chaque élève préalablement à son inscription, ce dernier est responsable de sa réalisation et du résultat de son ouvrage.

L'apprentissage de l'ébénisterie se déroule dans un environnement spécifique au caractère à risque de par l'utilisation d'outils coupants. Sa pratique impose donc aux élèves de veiller personnellement à leur propre sécurité et à celle des tiers. La responsabilité du formateur se limite à une obligation de moyens.

Il appartient à l'élève de respecter les consignes du formateur.

#### ARTICLE II – ASSURANCE

Le prestataire souscrit une assurance Responsabilité civile professionnelle qui couvre les formateurs dans l'exercice de leur fonction contre les dommages à un tiers ainsi que les pratiquants pendant le temps où ils sont sous l'autorité de la société Estampille Formation et du formateur.

### ARTICLE III – TARIFS / INSCRIPTION / PAIEMENT

#### 3.1 : Tarifs

Les tarifs de la société Estampille Formation sont présentés sur le catalogue de l'Estampille Formation, sur le site de vente en ligne, accessible depuis [www.formation-ebenisterie.com](http://www.formation-ebenisterie.com).

Les prix indiqués comprennent la prestation d'enseignement dispensée par un formateur de la société Estampille Formation ainsi que le produit réalisé au cours de la prestation.

#### 3.2 : Modalités d'inscription et de paiement

Pour les ventes en ligne faites via notre site :

Il est nécessaire de suivre les modalités d'inscriptions en ligne. Avec le paiement en ligne, votre réservation sera transmise à la société Estampille Formation. Il vous sera immédiatement accusé réception de votre commande par message électronique.

Le paiement est intégral au moment de votre réservation via le site de vente en ligne de la société Estampille Formation. Ce paiement manifeste la conclusion du contrat. Il est confirmé par l'envoi d'un courriel.

Les moyens d'inscription et de paiement sont à votre disposition : envoi via email de votre réservation ou par le biais du site internet. Le paiement peut s'effectuer par virement pour la formation en 10 mois et par la plateforme de vente en ligne pour les stages ponctuels.

La société Estampille Formation assure seule la disponibilité des cours proposés au moment de la conclusion du contrat.

### ARTICLE IV – DROIT DE RÉTRACTATION NON APPLICABLE QUEL QUE SOIT LE MODE DE RÉSERVATION

Le droit de rétractation dans un délai de 14 jours prévu à l'article L221-18 du Code de la Consommation n'est pas applicable aux prestations proposées à la vente en application du 12° de l'article L.221-28, s'agissant de prestations d'activité de loisirs qui doivent être fournies à une date déterminée.

**ARTICLE V – ANNULATION OU INTERRUPTION DU FAIT DU CLIENT** Annulation avant le début de la prestation avec règlement intégral

5.1 : Annulation en amont des 15 jours qui précèdent le début de la prestation :

Sous réserve d'une inaptitude à l'exercice de l'ébénisterie constatée par un certificat médical couvrant la période de la prestation :

La société Estampille Formation propose le report de la prestation si cela est possible et rembourse sinon l'intégralité des sommes versées moins des frais de dossier (10 % de la transaction avec un minimum de 30 euros).

- Dans tous les autres cas : la société Estampille Formation rembourse le prix payé moins des frais de dossier (10 % de la transaction avec un minimum de 30 euros) auxquels s'ajoute une indemnité de rupture de contrat (10 % de la transaction avec un minimum de 30 euros).

5.2 : Annulation dans les 15 jours précédant le début de la prestation :

- Sous réserve d'une inaptitude à l'exercice de l'ébénisterie par un certificat médical couvrant la période de la prestation :

La société Estampille Formation propose le report de la prestation si cela est possible ou rembourse l'intégralité des sommes versées moins des frais de dossier (10 % de la transaction avec un minimum de 30 €).

- Dans tous les autres cas : la société Estampille Formation applique une retenue égale à 50 % du prix payé.

5.3 : Interruption pendant la prestation :

- Sous réserve de l'existence d'un motif légitime (confère ci-dessus) : La société Estampille Formation propose le report de la prestation si cela est possible ou un remboursement de la partie non consommée sous forme d'avoir calculé sur la base du tarif unitaire (la journée en cours étant due).

**ARTICLE VI – ANNULATION / INTERRUPTION / EXCLUSION DU FAIT DE LA SOCIETE ESTAMPILLE FORMATION**

6.1 : Annulation/interruption

La société Estampille Formation se réserve la possibilité d'annuler ou d'interrompre les cours en cas de forces majeures ou d'impossibilité d'utiliser les équipements (électriques, sanitaires).

#### 6.2 : Remboursement

- La société Estampille Formation restitue les sommes versées par le client en cas d'annulation de la prestation.

#### 6.3 : Exclusion

La société Estampille Formation se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement est de nature à troubler le déroulement et la sécurité de l'enseignement. Dans ce cas, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement.

### ARTICLE VII – REVENTE DES PRESTATIONS

Toute revente de prestations dispensées par la société Estampille Formation notamment via des applications, sites internet intermédiaires et/ou plateformes de revente est interdite sans l'accord express d'Estampille Formation.

### ARTICLE VIII – RÈGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat. Si aucun accord amiable ne peut intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront régis exclusivement par les règles du droit français.

Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales françaises, y compris statuant en matière de référé.

### ARTICLE IX – MÉDIATION

Après avoir saisi la direction de la société Estampille Formation et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir un médiateur.